

Avec l'UNSA Éducation, un dialogue social exigeant pour améliorer le positionnement et les conditions de travail de tous les personnels Jeunesse et sports

Comment ?

En portant les revendications de nos collègues partout où c'est possible :

- En **instance ministérielle et locale** (le comité social d'administration ministériel JS, les CSA spéciaux des services académiques et leurs formations spécialisées pour les questions de santé et de sécurité au travail, les Comités Sociaux d'établissements),
- En groupe de travail, certains avec l'employeur et d'autres avec les autres syndicats,
- En faisant des propositions, en analysant les textes pour les travailler et les améliorer au service des agents que nous représentons
- En bilatérale avec la Direction Jeunesse, Education Populaire et Vie Associative du ministère ou la Direction des Sports, avec les cabinets ministériels, avec la Direction Générale des Ressources Humaines et, quand cela est possible, avec la ou le ministre,
- Mais aussi auprès des collègues avec des **heures mensuelles d'information syndicale** ou des **formations**,
- Et individuellement en conseillant, accompagnant, soutenant et en défendant celles et ceux qui nous sollicitent.

De quoi parlons-nous avec les ministres ?

Très attachés à un dialogue social constructif qui débouche sur des avancées concrètes pour les personnels, après avoir participé au CSA ministériel jeunesse et sport le matin du 26 janvier, l'UNSA Éducation et ses syndicats JS, organisation majoritaire de jeunesse et sports, ont rencontré l'après-midi Mme Amélie Oudéa-Castéra.

Des revendications fortes pour l'égalité de traitement

Nous avons porté nos revendications auprès de la ministre pendant ce rendez-vous. Par exemple les collègues attendent toujours de savoir s'ils vont passer à la **hors-classe**, nous avons prioritairement rappelé notre demande d'une égalité de traitement des corps JS avec leurs homologues de l'Éducation nationale :

- Les PS, CEPJ avec les certifiés ;
- Les CTPS avec les agrégés ;
- Les IJS avec les IEN et IA-IPR ;
- Entre tous les administratifs qu'ils soient sur des missions scolaires ou jeunesse et sports.

Dans cette optique, nous avons revendiqué avec force des **modalités de rémunération indiciaire** semblables, des **mesures de fluidification des parcours professionnels** avec notamment des taux de promotion identiques ainsi que les mêmes règles de promotions et de mutations que celles de nos homologues de l'Éducation nationale. La ministre nous a dit être en accord avec ce principe d'égalité de traitement. Nous avons demandé à ce qu'il soit maintenant décliné dans tous les domaines précités et appliqués le plus rapidement possible. Elle a rappelé l'importance des corps travaillant sur les missions jeunesse et sports qu'ils soient PTP, IJS ou administratifs.

Une alerte sur le Service National Universel

Nous avons fait part à la ministre de notre alerte sur la politique de jeunesse. En effet, pour nous, le Service National Universel éclipse l'ensemble des politiques de jeunesse, d'éducation populaire et de vie associative. Les collègues qui sont chargés du SNU sont en grande souffrance et il est inacceptable que des stagiaires soient chargés de cette mission. **La généralisation n'est ni souhaitable ni atteignable.**

La formation spécialisée du CSA ministériel jeunesse et sports du 7 février 2024 portera sur le SNU et ses conséquences en termes de santé et conditions de travail. Tous les collègues qui travaillent sur le SNU peuvent nous remonter des informations à cette adresse mail : yves.paploray@unsa-education.org

Une indemnisation pour les Jeux Olympiques et Paralympiques

Concernant les jeux olympiques et paralympiques, nous avons rappelé qu'il est important de ne pas contraindre les agents et de les indemniser en conséquence (le plafond de 1500€ est faible au regard des enjeux financiers des JO). Nous avons souligné que le **relèvement du plafond du Compte épargne temps** de 10 jours est insuffisant. Ces questions doivent être discutées dans les instances de dialogue social local. Nous avons enfin fait des propositions pour que les agents soient davantage associés à cet événement.

Le décret modifiant le **reclassement des PTP** est positif, mais nous demandons la mise en place de mesures de compensations face à l'impact des nouvelles modalités de reclassement pour les générations pré 2023. Nous avons rappelé que cette demande est intersyndicale.

Avons-nous obtenu des résultats ?

Forte de sa représentativité de **première organisation syndicale du secteur jeunesse et sports**, soulignons que l'UNSA Éducation a joué un rôle déterminant pour obtenir :

- **L'augmentation historique du nombre de postes proposés aux concours**
- **Une revalorisation indemnitaire historique pour les PTP**
- **Une revalorisation indemnitaire pour les administratifs** en 2022 pour les catégories A et B et en 2023 pour les C.
- **L'exclusion du télétravail pour les PTP et IJS** qui exercent des fonctions relevant de l'article 10 ;
- **La transformation des postes de chefs de SDJES en emplois fonctionnels et la nécessité**, qui semble très largement se vérifier, que les nominations sur ces fonctions prennent en considération les compétences métiers et qu'une vive attention soit accordée aux collègues ayant exercé jusqu'à présent ces missions.

Et maintenant ? Nous suivrons régulièrement en bilatérales avec la ministre et son cabinet les revendications que nous avons portées et nous continuerons à être vigilants et exigeants pour défendre et valoriser tous les personnels que nous représentons, ainsi que les politiques publiques sports et jeunesse.

Plus d'informations à retrouver dans : [notre infolettre ici](#).

Le site internet des syndicats UNSA Éducation Jeunesse et sports : le [SNAPS UNSA](#), le [SEJS UNSA](#), [A&I UNSA](#) et le [SEP UNSA](#).